L'association vers la vie pour l'éducation des jeunes (AVVEJ) a été créée en 1952. Elle est issue des mouvements de la jeunesse et de l'éducation populaire. Elle intervient dans tous les départements d'Île de France auprès de plus de 4000 enfants, adolescents et adultes en difficulté. Elle emploie plus de 700 salariés sur ses 16 établissements et services.

Association AVVEJ

1, place Charles de Gaulle - Montigny le Bretonneux
78067 Saint Quentin en Yvelines Cedex
Téléphone : 01.30.43.26.00
Télécopie : 01.30.43.98.25
Courriel : siege@avvej.asso.fr

Foyer Éducatif Le Vieux Logis

115 avenue de la République
91230 Montgeron
Mail : vieuxlogis@avvej.asso.fr
Tél : 01 69 40 84 84

Accès

Par le RER : de la gare de Lyon ou Châtelet, prendre la ligne D direction Melun via Combs la Ville, descendre à la gare de Montgeron-Crosne, remonter la rue du Général Leclerc et prendre à gauche avenue de la république (10 mn à pied).

Par le bus : à la sortie de la gare de Villeneuve St Georges, prendre le bus A, direction Brunoy Pyramides, descendre à l'arrêt « commissariat » à Montgeron.

En voiture : En venant de Paris, prendre la N6, sortie Montgeron centre, suivre l'avenue principale, passer devant l'hôtel de ville puis le commissariat sur la droite. Le Vieux Logis se trouve sur le trottoir d'en face au numéro 115.

LIVRET D'ACCUEIL

Le foyer éducatif Le Vieux Logis, est un des établissements de l'Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes (A.V.V.E.J, www.avvej.asso.fr), association loi 1901 à vocation éducative et sociale. L'association défend avec engagement des valeurs telles que la solidarité, l'éducation pour tous et promet une attention particulière à chaque jeune accueilli.

Le Vieux Logis ouvert en 1979 est aujourd'hui composé de 6 services et accueille 90 jeunes, filles et garçons, âgés de 12 à 21 ans, placés par l'Aide Sociale à l'Enfance :

- 4 foyers éducatifs pour mineurs
- 1 service pour les 16-21 ans, accueil en appartements partagés ou studios
- 1 pôle pédagogique

Vous trouverez dans ce livret d'accueil :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement du Vieux Logis
- La plaquette de présentation du Vieux Logis
- La liste des personnes qualifiées

.....

Livret d'accueil remis à

Les missions du Vieux Logis

Le Vieux Logis offre un hébergement aux adolescents et jeunes adultes qui lui sont confiés. Il assure des missions de protection et d'éducation. Dans ce parcours, le Vieux Logis reconnaît la singularité de chacun et propose un accompagnement personnalisé. Les équipes et les psychologues apportent le soutien et l'attention nécessaires à l'évolution de chaque situation.

Procédure d'admission

Avant votre admission au Vieux Logis, vous allez rencontrer :

- Le chef de service,
- Les éducateurs lors de la nuit de contact ou d'un rendez-vous,
- Le psychologue lors d'un entretien.

Ces trois temps permettent de faire connaissance et préparer votre accueil.

Vos parents sont invités à venir nous rencontrer durant la procédure d'admission. Lors du premier mois de votre accueil, ils sont sollicités pour la signature du document individuel de prise en charge (DIPC).

Dès votre arrivée, vous construirez avec votre éducateur référent votre projet individualisé. Celui-ci sera élaboré au regard de l'ensemble de vos souhaits dans tous les domaines : santé, relations familiales, formation, scolarité, vie sociale, loisirs… Ce projet sera écrit et réévalué régulièrement.

Relations avec votre famille ou votre entourage

Vos parents ou les personnes ayant autorité parentale sont sollicités pour toutes les décisions importantes vous concernant (scolarité, orientation…). Régulièrement, des rencontres sont prévues avec l'équipe éducative ou le psychologue.

Les droits de visite ou d'hébergement dans votre famille sont décidés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Juge pour enfants. Nous sommes amenés à en assurer la mise en œuvre selon le calendrier établi.

Conseil de la Vie Sociale

Vous pourrez participer à la vie de l'établissement, donner votre avis et faire des propositions d'amélioration sur la vie du service lors des réunions jeunes et celles du conseil de la vie sociale (CVS). Cette instance se réunit au moins deux fois par an, elle est présidée par la directrice de l'établissement, et composée de deux salariés, de 6 jeunes représentant chaque service, de parents, d'un administrateur de l'AVVEJ et d'un membre de l'association les 3A (regroupant des anciens jeunes placés à l'AVVEJ).

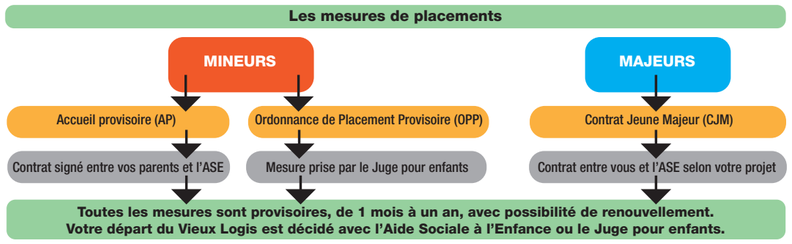

Votre dossier administratif

Régulièrement, nous rédigeons des notes et rapports de situation à l'attention du Juge pour enfants ou de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de rendre compte de notre travail et de l'avancement de vos projets. Ces écrits et l'ensemble de votre dossier sont conservés au secrétariat du Vieux Logis dans un lieu protégé.

Tous les professionnels du Vieux Logis sont soumis à un devoir de réserve et respectent la confidentialité des informations.

Votre dossier administratif est consultable par vous et vos représentants légaux auprès du service de la protection de l'enfance dont vous dépendez. Vous avez accès à votre dossier judiciaire auprès du tribunal pour enfants.

Informations diverses

Le Vieux Logis est ouvert 365 jours par an. La continuité du fonctionnement permet des fermetures ponctuelles d'un ou deux services.

Vous êtes accueilli au Vieux Logis et à ce titre, vous pouvez, suivant les nécessités, changer de service momentanément ou durablement.

Les activités scolaires et de formation professionnelle sont assurées à l'extérieur de l'établissement mais vous pourrez également être accueilli sur le service pédagogique du Vieux Logis pour préparer votre projet professionnel ou bénéficier d'un soutien scolaire.

Les temps de vacances scolaires ou de week-end sont propices aux activités de loisirs et l'organisation de séjours avec les éducateurs. Vous pourrez aussi, selon votre projet, bénéficier de vacances avec des organismes extérieurs.

Vous pouvez à tout moment joindre un responsable au 01 69 40 84 84.
Une permanence est assurée 24H/24H

Livret d'accueil remis à

Visuel du rabat

.....

.....

Vous trouverez dans ce livret d'accueil :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement du Vieux Logis
- La plaquette de présentation du Vieux Logis
- La liste des personnes qualifiées